SEANCE DU 03 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le trois avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 28 mars 2014, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : M. VERNOUX Bertrand, Maire de REPLONGES
M. RETY Jean-Pierre – Mme PRUDENT Sylvette – M. GAULIN Christian Mme ROBIN Pascale – M. BENAS Jean-Paul, Maires-Adjoints,
Mme CHAMEROY Jocelyne – M. CHEVRET Pascal – MMes BLANC Dominique – RAVAT Ginette – DESBROSSES Marie-Claire – M. CHATELET Denis – MMes BOIVIN Nadine – BERTHET Laurence - MM. DEVEYLE Alain MONTERRAT Raphaël – TANTON Cédric – MMes PACCAUD Christine – CAILLE Catherine – M. BERRY David – Mme JOLY Christelle – MM. RICHE Bernard – BOURRET Philippe – PAQUELIER François – Mmes BERNY Sophie PONCET Florence – M. MONTERRAT Franck, Conseillers Municipaux.

Secrétaire : Mme JOLY Christelle

Assistait : M. MOSER Patrick

Accord pour diffusion le 07/04/14

MAIRIE DE REPLONGES (Ain)

Le Maire de Replonges,

Bertrand VERNOUX

QUESTIONS DEBATTUES

- 1/ Délégations du Conseil Municipal au Maire
- 2/ Election des délégués Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale
- 3/ Election des délégués au Syndicat Intercommunal de Distribution d'eau Saône Veyle
- 4/ Election des délégués au Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-communication
- 5/ Election des délégués à l'association de gestion de la MARPA
- 6/ Election des délégués au Comité Consultatif Communal des Pompiers
- 7/ Constitution de la commission d'appel d'offres
- 8/ Election des membres des commissions municipales
- 9/ Représentations
- 10/ Indemnités du Maire et des Adjoints
- 11/ Informations

Monsieur le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures trente, précise que les séances du conseil municipal seront toujours enregistrées, tant pour des raisons de commodité de rédaction des procès-verbaux, que pour lever des doutes en cas d'interprétation erronée.

→ Le Conseil donne son accord.

****

Puis il fait part de la démission de Monsieur Cédric LACONDEMINE pour raisons personnelles. Sur ce fait, et comme le prévoit l'article L.270 du code électoral, c'est le conseiller non élu, inscrit immédiatement après sur la même liste que le démissionnaire, qui rejoint, s'il le désire, le Conseil Municipal.

Monsieur Franck MONTERRAT, ayant accepté, Monsieur le Maire l'a immédiatement installé.

1ère QUESTION

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire-Adjoint précise à l'assemblée municipale que l'article L.2122-22 du CGCT permet au Conseil Municipal de donner délégation au Maire pour la durée de son mandat, pour prendre et exécuter en son nom certaines décisions, sans consultation préalable du Conseil Municipal. Il précise qu'en cas de délégation accordée, le Maire devra rendre compte des décisions qu'il sera amené à prendre, à chacune des séances du Conseil qui suivra.

Sur les 22 cas de délégations pouvant être accordés, 7 présentent un intérêt certain.

Après avoir examiné ces cas de délégation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de donner délégation au Maire pour les cas prévus aux alinéas 4°, 6°, 7°, 8°, 10°, 14°, 16° de l'article L.2122-22 du CGCT, soit :

- 4°) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 6°) de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7°) de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8°) de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 10°) de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 14°) de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 16°) d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;

****

2ème QUESTION

ELECTION DES DELEGUES A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le nombre de membres à élire pour siéger au Conseil d'Administration.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de nommer quatre (4) délégués pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Puis Monsieur le Maire invite le Conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de quatre délégués.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

* Nombre de membres présents	:	27
* Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	27
* A déduire bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral	:	1
* Reste pour le nombre de suffrages exprimés	:	26
* Majorité absolue	:	14

Ont obtenu :

- Madame Marie-Claire DESBROSSES	vingt-six voix	(26)
- Madame Christine PACCAUD	vingt-six voix	(26)
- Madame Florence PONCET	vingt-six voix	(26)
- Madame Sylvette PRUDENT	vingt-six voix	(26)

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, ont été proclamés délégués,

- Madame Marie-Claire DESBROSSES
- Madame Christine PACCAUD
- Madame Florence PONCET
- Madame Sylvette PRUDENT

****

3ème QUESTION

ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU SAONE VEYLE

De la même façon, le Conseil Municipal procède à l'élection des délégués au Syndicat Intercommunal de Distribution d'eau Saône Veyle.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de nommer quatre (4) délégués (2 titulaires et 2 suppléants) pour représenter la commune au Syndicat Intercommunal de Distribution d'eau Saône Veyle.

Puis Monsieur le Maire invite le Conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de quatre délégués.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

* Nombre de membres présents	:	27
* Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	27
* A déduire bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral	:	2
* Reste pour le nombre de suffrages exprimés	:	25
* Majorité absolue	:	13

Ont obtenu :

- Monsieur Bertrand VERNOUX	vingt-cinq voix	(25)
- Monsieur Jean-Pierre RETY	vingt-cinq voix	(25)
- Monsieur Alain DEVEYLE	vingt-cinq voix	(25)
- Monsieur Philippe BOURRET	vingt-cinq voix	(25)

Sont ainsi élus :

* Délégués titulaires :
  - Monsieur Bertrand VERNOUX
  - Monsieur Jean-Pierre RETY

* Délégués suppléants :
  - Monsieur Alain DEVEYLE
  - Monsieur Philippe BOURRET

****

4ème QUESTION

ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE E-COMMUNICATION DE L'AIN

De la même façon, le Conseil Municipal procède à l'élection des délégués au Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de nommer trois (3) délégués (2 titulaires et 1 suppléant) pour représenter la commune au Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain.

Puis Monsieur le Maire invite le Conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de deux délégués titulaires.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

* Nombre de membres présents	:	27
* Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	27
* A déduire bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral	:	1
* Reste pour le nombre de suffrages exprimés	:	26
* Majorité absolue	:	14

Ont obtenu :

- Monsieur Jean-Pierre RETY	vingt-six voix	(26)
- Monsieur Raphaël MONTERRAT	vingt-six voix	(26)

Puis Monsieur le Maire invite le Conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un délégué suppléant.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

* Nombre de membres présents	:	27
* Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	27
* A déduire bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral	:	8
* Reste pour le nombre de suffrages exprimés	:	19
* Majorité absolue	:	10

A obtenu :

- Monsieur Franck MONTERRAT	dix-neuf voix	(19)

Sont ainsi élus :

* Délégués titulaires :
  - Monsieur Jean-Pierre RETY
  - Monsieur Raphaël MONTERRAT

* Délégué suppléant :
  - Monsieur Franck MONTERRAT

****

5ème QUESTION

ELECTION DES DELEGUES A L'ASSOCIATION DE GESTION DE LA MARPA

De la même façon, le Conseil Municipal procède à l'élection des délégués à l'association de gestion de la Marpa.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de nommer deux (2) délégués pour représenter la commune à l'association de gestion de la Marpa.

Puis Monsieur le Maire invite le Conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de deux délégués.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

* Nombre de membres présents	:	27
* Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	27

* A déduire bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral	:	5
* Reste pour le nombre de suffrages exprimés	:	22
* Majorité absolue	:	12

Ont obtenu :

- Madame Jocelyne CHAMEROY	vingt-deux voix	(22)
- Madame Sophie BERNY	vingt-deux voix	(22)

Sont ainsi élus :

- le Maire : Monsieur Bertrand VERNOUX ou son représentant, Monsieur Jean-Pierre RETY.

* Délégués :
  - Madame Jocelyne CHAMEROY
  - Madame Sophie BERNY

****

6ème QUESTION

ELECTION DES DELEGUES AU COMITE CONSULTATIF COMMUNAL DES POMPIERS

De la même façon, le Conseil Municipal procède à l'élection des délégués au comité consultatif communal communal des pompiers.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de nommer huit (8) délégués (4 titulaires et 4 suppléants) pour représenter la commune au Comité Consultatif Communal des Pompiers.

Puis Monsieur le Maire invite le Conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de huit délégués.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

* Nombre de membres présents	:	27
* Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	27
* A déduire bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral	:	2
* Reste pour le nombre de suffrages exprimés	:	25
* Majorité absolue	:	13

Ont obtenu :

- Madame Sylvette PRUDENT	vingt-cinq voix	(25)
- Monsieur Alain DEVEYLE	vingt-cinq voix	(25)
- Madame Pascale ROBIN	vingt-cinq voix	(25)
- Monsieur Jean-Pierre RETY	vingt-cinq voix	(25)
- Monsieur Cédric TANTON	vingt-cinq voix	(25)
- Monsieur Denis CHATELET	vingt-cinq voix	(25)
- Monsieur François PAQUELIER	vingt-cinq voix	(25)
- Monsieur Pascal CHEVRET	vingt-cinq voix	(25)

Sont ainsi élus :

- le Maire : Monsieur Bertrand VERNOUX

* Délégués titulaires :	* Délégués suppléants :
-Madame Sylvette PRUDENT	-Monsieur Cédric TANTON
-Monsieur Alain DEVEYLE	-Monsieur Denis CHATELET
-Madame Pascale ROBIN	-Monsieur François PAQUELIER
-Monsieur Jean-Pierre RETY	-Monsieur Pascal CHEVRET

****

7ème QUESTION

CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

De la même façon, le Conseil Municipal procède à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de nommer dix (10) membres (5 titulaires et 5 suppléants) pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres.

Puis Monsieur le Maire invite le Conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de dix membres.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

* Nombre de membres présents	:	27
* Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	27
* A déduire bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral	:	1
* Reste pour le nombre de suffrages exprimés	:	26
* Majorité absolue	:	14

Ont obtenu :

- Monsieur Jean-Pierre RETY	vingt-six voix	(26)
- Madame Sylvette PRUDENT	vingt-six voix	(26)
- Monsieur Christian GAULIN	vingt-six voix	(26)
- Monsieur Jean-Paul BENAS	vingt-six voix	(26)
- Monsieur François PAQUELIER	vingt-six voix	(26)
- Madame Pascale ROBIN	vingt-six voix	(26)
- Monsieur Raphaël MONTERRAT	vingt-six voix	(26)
- Monsieur David BERRY	vingt-six voix	(26)
- Madame Florence PONCET	vingt-six voix	(26)
- Madame Sophie BERNY	vingt-six voix	(26)

Sont ainsi élus :

- le Maire : Monsieur Bertrand VERNOUX

* Délégués titulaires :	* Délégués suppléants :
-Monsieur Jean-Pierre RETY	-Madame Pascale ROBIN
-Madame Sylvette PRUDENT	-Monsieur Raphaël MONTERRAT
-Monsieur Christian GAULIN	-Monsieur David BERRY
-Monsieur Jean-Paul BENAS	-Madame Florence PONCET
-Monsieur François PAQUELIER	-Madame Sophie BERNY

8ème QUESTION

ELECTION DES MEMBRES DES COMMISSION MUNICIPALES

Le Maire est membre de droit de toutes les commissions.

* **Commission Urbanisme** : Monsieur Jean-Pierre RETY
Sont ainsi élus :
- Membres :
  - Monsieur Jean-Paul BENAS
  - Madame Nadine BOIVIN
  - Monsieur Philippe BOURRET
  - Monsieur Denis CHATELET
  - Madame Christelle JOLY
  - Monsieur Raphaël MONTERRAT

* **Commission Voirie – Assainissement – Eaux pluviales** : Monsieur Jean-Pierre RETY
Sont ainsi élus :
- Membres :
  - Monsieur Philippe BOURRET
  - Monsieur Denis CHATELET
  - Monsieur Pascal CHEVRET
  - Monsieur Alain DEVEYLE
  - Monsieur Christian GAULIN
  - Monsieur Franck MONTERRAT
  - Monsieur François PAQUELIER

* **Commission des Finances – Personnel** : Monsieur Christian GAULIN
Sont ainsi élus :
- Membres :
  - Monsieur Jean-Paul BENAS
  - Madame Sophie BERNY
  - Madame Laurence BERTHET
  - Madame Jocelyne CHAMEROY
  - Monsieur François PAQUELIER
  - Madame Ginette RAVAT
  - Monsieur Cédric TANTON

* **Commission Bâtiments**: Monsieur Jean-Paul BENAS
Sont ainsi élus :
- Membres :
  - Madame Dominique BLANC
  - Monsieur Pascal CHEVRET
  - Monsieur Raphaël MONTERRAT
  - Monsieur François PAQUELIER
  - Monsieur Bernard RICHE
  - Monsieur Cédric TANTON

* **Commission Vie associative, culturelle et cérémonies** : Madame Pascale ROBIN
Sont ainsi élus :
- Membres :
  - Monsieur Jean-Paul BENAS
  - Madame Dominique BLANC
  - Madame Catherine CAILLE
  - Madame Jocelyne CHAMEROY
  - Madame Christelle JOLY

- Monsieur François PAQUELIER
- Madame Florence PONCET
- Madame Ginette RAVAT

* **Commission Scolaire et péri-scolaire** : Monsieur Christian GAULIN

Sont ainsi élus :

- Membres :
  - Madame Sophie BERNY
  - Madame Nadine BOIVIN
  - Madame Catherine CAILLE
  - Madame Christelle JOLY
  - Madame Christine PACCAUD
  - Madame Florence PONCET

* **Commission Environnement** : Madame Sylvette PRUDENT

Sont ainsi élus :

- Membres :
  - Monsieur David BERRY
  - Madame Dominique BLANC
  - Monsieur Philippe BOURRET
  - Madame Marie-Claire DESBROSSES
  - Monsieur Franck MONTERRAT
  - Monsieur Cédric TANTON

* **Commission Information** : Madame Sylvette PRUDENT

Sont ainsi élus :

- Membres :
  - Monsieur David BERRY
  - Madame Laurence BERTHET
  - Madame Jocelyne CHAMEROY
  - Madame Marie-Claire DESBROSSES
  - Madame Christine PACCAUD
  - Madame Ginette RAVAT
  - Monsieur Bernard RICHE

****

9ème QUESTION

REPRESENTATIONS

Le Conseil Municipal désigne : Madame Pascale ROBIN
et Monsieur François PAQUELIER
pour le représenter auprès du Comité des Fêtes.

****

Le Conseil Municipal désigne : Madame Jocelyne CHAMEROY
et un membre extérieur Monsieur Jean-Pierre GRANGER
pour le représenter auprès de l'Office du Tourisme du canton de BAGE-le-CHATEL.

****

Le Conseil Municipal désigne : Madame Laurence BERTHET
et Madame Christine PACCAUD
pour le représenter auprès du Comité de Jumelage.

Le Conseil Municipal désigne : Monsieur Bertrand VERNOUX
pour le représenter auprès du Conseil d'Administration de l'Hôpital de St Laurent.

****

Le Conseil Municipal désigne : Madame Sylvette PRUDENT
pour le représenter auprès du Fonds de Solidarité Logement.

****

Le Conseil Municipal désigne : Monsieur Jean-Paul BENAS
et Monsieur Christian GAULIN
pour le représenter auprès du Délégué Militaire Départemental dans le cadre des relations Armée / Nation.

****

Le Conseil Municipal désigne : Madame Pascale ROBIN
et un membre extérieur (désigné ultérieurement)
pour le représenter auprès de la bibliothèque municipale.

****

Le Conseil Municipal désigne : Monsieur Christian GAULIN
et un membre extérieur Madame Karine DUSSUD-MONTERRAT
pour le représenter auprès du Comité National d'Action Sociale.

****

10ème QUESTION

INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants ; considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Maires-Adjoints, et étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal

L'assemblée délibérante est appelée à se prononcer sur les indemnités à appliquer pour le mandat en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 3 voix contre et 24 voix pour,

-DECIDE d'attribuer à compter du 1er avril 2014 :

- à Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire, une indemnité de fonction au taux correspondant à 52 % (maxi 55 %) de l'indice brut 1015,

- à Monsieur Jean-Pierre RETY, Madame Sylvette PRUDENT , Monsieur Christian GAULIN, Madame Pascale ROBIN et Monsieur Jean-Paul BENAS, Maires-Adjoints, une indemnité de fonction au taux correspondant à 20 % (maxi 22 %) de l'indice brut 1015,

-PRECISE que ces indemnités de fonction sont payées mensuellement,

-PRECISE que la dépense correspondante sera imputée au compte 6531 de la section de fonctionnement du budget communal.

11ème QUESTION

INFORMATIONS

Monsieur le Maire, compte-tenu des contraintes de calendrier, indique que :

-le Conseil Municipal devant délibérer sur le budget avant le 30 avril 2014, se réunira le vendredi 25 avril 2014 à 19 h 30,

-préalablement la Commission des finances se réunira le mardi 15 avril 2014 à 18 h 30,

-la Commission Scolaire, qui doit étudier les rythmes scolaires, se réunira le mercredi 23 avril 2014 à 18 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 50.

Ainsi fait et délibéré, à REPLONGES, le 03 avril 2014.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de REPLONGES,

Bertrand VERNOUX

J-P. BENAS	S. BERNY	D. BERRY	L. BERTHET	D. BLANC
N. BOIVIN	P. BOURRET	C. CAILLE	J. CHAMEROY	D. CHATELET
P. CHEVRET	M.C. DESBROSSES	A. DEVEYLE	C. GAULIN	C. JOLY
F MONTERRAT	R.MONTERRAT	C. PACCAUD	F. PAQUELIER	F. PONCET
S. PRUDENT	G. RAVAT	J. P RETY	B. RICHE	P. ROBIN
C. TANTON				

Certifié exécutoire par le Maire,
compte-tenu de la publication, le

A REPLONGES, le 03 avril 2014.

Le Maire de REPLONGES,

Bertrand VERNOUX